

Du registre aux délibérations du *Conseil communal*, il a été extrait ce qui suit :

Séance du 15 octobre 2026

PROJET DE DELIBERATION

Présents : Mme LIEGEOIS, Bourgmestre-Présidente ;
MM. STREBELLE et PATERNOTTE, Mme SIRAUT, Echevins ;
MM. NIEZEN, THYS, TODARO et DUPRIEZ, Mme KESSELS, M. DE
VISCH, Mme DESCLIN, M. QUERTIN Conseillers ;
M. ROLIN, Président du CPAS, assistant à la séance avec voix consultative.
Mme KOWALSKA, Directrice générale-Secrétaire.

Excusé :

OBJET : Modification budgétaire n°2 – Exercice 2026 – Approbation

LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique ;

Vu la Constitution et ses articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le projet de modifications budgétaires établi par le collège communal ;

Vu le rapport favorable de la Commission visée à l'article 12 du Règlement Général de la Comptabilité Communale ;

Attendu que le Collège veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu que le Collège communal veillera également, en application de l'article L1122-23, §2, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, à la communication des présentes modifications budgétaires, dans les cinq jours de leur adoption, aux organisations syndicales représentatives ; ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales et avant transmission de la présente modification budgétaire aux autorités de tutelle, d'une séance d'information présentant et expliquant la présente modification budgétaire ;

Attendu que les prévisions pluriannuelles ont bien été transmises à la tutelle via l'application eComptes ;

Considérant qu'il y a lieu d'approuver la modification budgétaire n°2 de l'exercice 2026 ;

Après en avoir délibéré en séance publique ;

DECIDE, par x voix pour x voix contre et x abstentions :

Article 1er : D'arrêter, comme suit, les modifications budgétaires n°2 de l'exercice 2026 :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	6.913.054,49	1.936.913,50
Dépenses totales exercice proprement dit	6.815.859,78	2.675.840,35
Boni / Mali exercice proprement dit	97.194,71	- 738.926.85
Recettes exercices antérieurs	3.561.233,14	1.039.404,03
Dépenses exercices antérieurs	270.937,09	199.402,17
Prélèvements en recettes		1.472.406.45
Prélèvements en dépenses	200.000,00	1.159.791,46
Recettes globales	10.474.287,63	4.448.723,98
Dépenses globales	7.286,796.87	4.035.033.98
Boni global	3.187.490,76	413.690.00

2. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées

Dotations			
	Budget 2026	MB 1 -2026	MB 2- 2026
CPAS	678.591,66	648.591,66	Inchangée
FABRIQUES D'EGLISE			
-Ste-Vierge à Brugelette	35.235,00	Inchangée	Inchangée
- St-Martin à Attre	8.235,75	Inchangée	Inchangée
- St-Gervais et Protais à Mévergnies	8.765,80	Inchangée	8.766,30
- St-Vincent à Cambron	7.977,44	Inchangée	Inchangée

Casteau			
- St-Lambert à Gages	11.728,94	Inchangée	Inchangée
ZONE DE POLICE	440.943,34	Inchangée	445.083,66
ZONE DE SECOURS	144.937,05	105.485,48	96.931,66

3. Budget participatif : non

Article 2 : De transmettre la présente délibération :

- à Monsieur Sandra LOR, Receveuse régionale ;
- au service des Finances ;
- aux autorités de tutelle ;
- au Secrétariat communal.

Fait à Brugelette, date que dessus.

PAR LE COLLEGE,

La Directrice générale,
(s) Karolina KOWALSKA

La Bourgmestre,
(s) Isabelle LIEGEOIS

Pour expédition conforme,

La Directrice générale,

La Bourgmestre,

Karolina KOWALSKA

Isabelle LIEGEOIS